

LES RÈGLES QUI SAUVENT

OBJECTIF ZÉRO ACCIDENT GRAVE ET MORTEL



1 Je reste à l'écart des zones de levage, des zones de chute potentielle d'objets ou de charges.



3 Je m'assure que je suis toujours protégé contre les risques de chute de hauteur.



5 En présence d'une atmosphère potentiellement dangereuse, je contrôle la zone avant d'entrer et je la surveille tout au long de mon activité.



7 Je m'assure que les énergies (électriques, mécaniques, hydrauliques, thermiques, chimiques, pneumatiques) sont consignées et contrôlées de manière sûre avant et pendant les opérations.



9 Je ne travaille jamais sous l'influence d'alcool, de drogues ou de médicaments.



2 Je reste en dehors de la trajectoire des véhicules, engins et équipements en mouvement.



4 Je n'entre dans une tranchée que si elle dispose de mesures appropriées contre l'ensevelissement.



6 J'effectue des travaux par point chaud uniquement si le risque d'incendie ou d'explosion est maîtrisé.



8 Lorsque je conduis ou utilise des équipements, j'évite les appels téléphoniques et je ne manipule pas les appareils connectés.



10 J'avertis et je vérifie les angles morts potentiels avant de manœuvrer mon véhicule.



JE STOPPE L'ACTIVITÉ SI ELLE ME SEMBLE DANGEREUSE.

